
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 13 décembre 2012**

Date de convocation :
Le 21 novembre 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 17
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 0
- de votants : 0

L'an deux mille douze, le 13 décembre à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 21 décembre 2012.

Étaient présents (9) :

M. Gérard DELMOTTE, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE, Mme Elizabeth GONDY, M. Guy HUART, M. Michel LATAWIEC, Mme Valérie LÉTARD, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART

Absents excusés et non représentés : (6)

M. Laurent DEGALLAIX, M. Hervé BROUILLARD, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, M. Bernard KAMINSKI

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
12/27

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/ML

OBJET :

- Tarification du club
des partenaires de
l'Office de Tourisme

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu la délibération en date du vendredi 15 juin 2012 du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole approuvant les statuts de l'ÉPIC « OTC VM » ;

Vu l'article 1 des statuts stipulant les missions de l'ÉPIC « OTC VM » et plus particulièrement la coordination des interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique du territoire communautaire ;

Vu l'article 9 des statuts se rapportant au budget de l'ÉPIC et plus particulièrement la comptabilité soumise à celle de la M4 ;

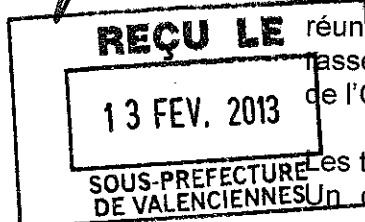
Vu la convention d'apport intervenant entre l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » et l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole » ;

Vu la délibération n°12/21 du Comité de Direction du 27 septembre ;

L'OTCVM a proposé la création de son « club des partenaires » à l'occasion de trois réunions qui se sont tenues les 27, 30 novembre et 4 décembre. Ces réunions ont rassemblé les restaurateurs, les hébergeurs et les Unions commerciales, adhérents de l'Office de Tourisme associatif et aujourd'hui partenaires de l'OTC VM.

Les tarifs d'adhésion au « club des partenaires » proposés sont les suivants:
Un droit d'entrée fixe de 60 euros, avec pour les hôtels et restaurants des suppléments en rapport à la capacité d'accueil de l'établissement, donnant accès aux services habituels ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART



- Envoi de la newsletter,
- Envoi de la liste des manifestations de la semaine,
- Promotion, avec leurs brochures, de leurs établissements dans les sites d'accueil de l'OTC et sur les salons,
- Mise à disposition des brochures éditées par l'OTC VM (à retirer dans les sites d'accueil),
- Référencement dans la brochure dédiée,
- Référencement sur le site Internet,
- Visibilité sur les réseaux sociaux de l'OTC VM.

Le kit « ambassadeur », permet d'obtenir des services commerciaux supplémentaires avec notamment :

- Mise à disposition et livraison de brochures de l'OTC VM pour 5€ / mois,
- Présence dans l'application AMICITI avec 1 point géolocalisé en réalité augmentée, pour 10€ / mois,
- Présence dans les brochures avec achat d'espace :
 - 15 € / mois pour ¼ page,
 - 25 € / mois pour ½ page ou 2 x ¼ page,
 - 35 € / mois pour 3 x ¼ page ou ½ page et ¼ page,
 - 40 € / mois pour 1 page ou 2 x ½ page ou 4 x ¼ page.

Les tarifs des prestations n'ont appelé aucune modification de la part des adhérents.

Le détail des tarifs des prestations proposées se trouve en annexe.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 décembre 2012,

- D'approuver la grille tarifaire des services et prestations de l'OTC VM auprès de nos partenaires.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- La grille tarifaire des services et prestations de l'OTC VM validée par les partenaires.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à valenciennes, le 13 décembre 2012

Le Président,

